

CONFERENCE CITOYENNE DE BOURG-LA-REINE

Communiqué du garant-conseil de la Commission Nationale du Débat Public

17 mai 2022

L'actuelle majorité municipale de Bourg-la-Reine s'est engagée lors de la campagne des élections municipales de 2020 à organiser « une conférence citoyenne pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les coconstruire avec les habitants. » Monsieur le Maire a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par courrier le 18 novembre 2020 afin de demander son appui pour l'organisation d'une conférence citoyenne qui reposerait sur trois étapes : l'organisation de conférences avec des experts, des ateliers d'échanges destinés à proposer des actions qui seraient ensuite soumises au vote des habitants. La CNDP a nommé Jean-Marc Dziedzicki le 8 décembre 2020 comme garant de la concertation pour une mission de conseil méthodologique, d'expertise et de garantie pour la préparation et le suivi de la conférence citoyenne.

Environ 18 mois après avoir été nommé par la CNDP, un certain nombre de constats peuvent être dressés par le garant-conseil :

- le garant-conseil a été pleinement associé aux réflexions du comité de pilotage (Monsieur le Maire, deux de ses adjoints, son directeur de cabinet et le responsable de la communication) pour préparer la démarche de conférence citoyenne envisagée. Il a participé à cinq réunions de ce comité de pilotage en 2021 au cours desquelles il a pu faire part de ses points de vue et conseils et il a pu échanger avec les élus du conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2021, au cours de laquelle l'ambition du dispositif participatif a été présentée et adoptée.
- la mise en place de la conférence citoyenne a souffert en 2021 des aléas liés à la pandémie du COVID-19 et des contraintes liées aux périodes électorales au premier semestre 2022 pour être finalement envisagée à la fin de l'année 2022, soit environ deux années après la saisine de la CNDP.
- le comité de pilotage n'a pas souhaité que soit mis en place un dispositif de mini-public reposant sur un groupe de citoyens se réunissant à plusieurs reprises afin de favoriser les échanges délibératifs et de progresser dans ses réflexions pour formuler des propositions, dispositif qui qualifie en général une convention citoyenne. A la demande du garant-conseil, le comité de pilotage a choisi de changer le nom de la démarche participative en « BLR 2050, Les Ateliers citoyens ».
- trois thématiques à débattre étaient envisagées initialement : l'urgence climatique, l'identité le rayonnement et l'attractivité de la Ville, et les liens sociaux. Les réflexions du comité de pilotage l'ont conduit à retenir désormais quatre thématiques qui constitueraient autant d'ateliers de travail : les mobilités, les ressources et énergies, l'aménagement spatial et l'économie sociale et solidaire.
- le report de la tenue des Ateliers citoyens du printemps 2022 à l'hiver 2022 n'a pas été suffisamment mis à profit à ce jour pour consolider le dispositif envisagé, en particulier pour ce qui concerne :
 - o la clarification du dispositif participatif : dans la perspective d'une démarche participative ambitieuse, il est nécessaire de clarifier les objectifs, les modalités et articulations des différentes étapes du dispositif participatif qui doit être mis en place, comme cela a été suggéré à plusieurs reprises par le garant-conseil. Plusieurs modalités de participation ont été retenues par le comité de pilotage, sans néanmoins que leur principe et leurs modalités

- soient clairement arrêtées, ni qu'un retro-planning de la préparation et de la mise en place de ces différentes modalités soit établi malgré les propositions du garant-conseil en ce sens. Le plan de communication qui lui a été transmis ne peut remplir cette fonction.
- la mise en place d'un dispositif d'information sur les thématiques envisagées et de sensibilisation à la démarche participative : la sensibilisation et la mobilisation de la société civile et des forces vives de la commune, y compris les services municipaux concernés, n'est toujours pas engagée, contrairement à ce qui avait été convenu en comité de pilotage. L'information des représentants d'associations et du monde socio-économique ainsi que leur mobilisation restent à faire afin de les associer à la démarche et qu'ils la portent auprès de leurs adhérents et des Réginauburgiens et Réginauburgiennes.
 - la recherche de l'expression de la diversité au sein de la population : l'inclusion des publics constitue un enjeu majeur auquel la CNDP est très attentive et qui a été évoqué lors de chacune des réunions du comité de pilotage. Le retard constaté ci-avant laisse présager des difficultés à répondre pleinement à cet enjeu, en particulier pour disposer du temps nécessaire à la mobilisation, toujours difficile, de certaines catégories de populations moins disposées que d'autres à participer.
- Les trois étapes du dispositif participatif évoquées plus haut posent encore aujourd'hui un certain nombre d'interrogations :
- après plusieurs échanges au sein du comité de pilotage, il a été convenu qu'il serait difficile de mobiliser les habitants autour de conférences d'experts et qu'il fallait plutôt privilégier une information plurielle et de qualité sur les quatre thématiques qui seraient débattues lors des ateliers : une information reposant sur de nombreuses sources (vidéos pédagogiques, articles scientifiques, rapports d'experts, renvoi vers d'autres sites, etc.) mise à disposition sur la nouvelle plateforme internet participative <https://participons.bourg-la-reine.fr/> en amont à la tenue des ateliers, une information pédagogique qui porterait aussi sur les ambitions de la convention citoyenne et sur les modalités de participation, ainsi qu'une consultation de la population sur les thèmes et modalités envisagées afin de les ajuster avant leur mise en œuvre. A ce jour, la nouvelle plateforme participative ne comporte aucune information sur la conférence citoyenne et la communication sur la démarche participative semble être très confidentielle.
 - par ailleurs, il semblerait que le principe d'une conférence inaugurale avec un expert soit à nouveau à l'ordre du jour. Si cela devait se confirmer, il est important pour la qualité des débats d'assurer la participation d'une part de plusieurs experts afin d'assurer une pluralité de points de vue et, d'autre part, de populations les plus diversifiées possibles.
 - à quelques mois de la tenue de cette conférence citoyenne, il semble difficile d'envisager une information de qualité alors que les forces vives de la société civile n'ont toujours pas été mobilisées (y compris pour leur capacité d'expertise afin d'alimenter les débats), que la récolte des informations à mettre sur le site internet n'a pas débuté et qu'elle n'est pas mise en ligne, tandis que les services techniques « sachants » et concernés de la commune ne semblent toujours pas avoir été mobilisés.
 - les échanges entre les participants sont envisagés à travers l'organisation de deux demi-journées d'ateliers de travail thématiques. Le comité de pilotage étudie actuellement la possibilité de s'associer les services de consultants pour l'organisation et l'animation de ces ateliers dont le format reste à définir. Ces consultants pourraient également contribuer utilement à la conception de l'ensemble du dispositif participatif au regard des difficultés

évoquées plus haut. En effet, la réunion d'échange qui s'est tenue avec les consultants le 29 avril dernier a montré ô combien un certain nombre de principes et de questions très pratiques restaient encore sans réponse, notamment sur les modalités d'inscription aux ateliers, sur leur déroulement et sur le type d'informations dispensées aux participants, sur l'organisation ou non de réunions publiques, sur les modalités de sélection des actions retenues et de leur mise au vote, etc. Le principe proposé par le garant de réunir à deux ou trois reprises les groupes constitués afin de favoriser leur apprentissage et la délibération n'a pas été retenu. Dans ce cas, il serait intéressant de veiller à minima à prendre en considération les résultats de la première demi-journée pour alimenter les débats de la deuxième demi-journée.

- Enfin, deux votations sont envisagées auprès de la population sur la hiérarchisation des propositions du programme de la municipalité et des propositions issues des ateliers : il est important de clarifier les objectifs et modalités de ces votations afin notamment de ne pas jeter la confusion auprès de la population et de garantir la participation éclairée du plus grand nombre.

Environ 18 mois après les premiers échanges auxquels il a été associé, le garant considère qu'il est temps d'enclencher une véritable dynamique de mise en place du dispositif participatif. Il est essentiel en particulier de veiller à dispenser une information de qualité auprès du plus grand nombre et de favoriser une participation la plus diversifiée et plurielle possibles. Ce qui nécessite un travail de pédagogie et de mobilisation important en amont de la mise en place du dispositif participatif, à travers en particulier l'animation d'une démarche ambitieuse et structurée, qui tarde semble-il à se concrétiser.

Pour ce faire, il semble nécessaire que le comité de pilotage établisse un plan d'actions concrètes qui s'inscrive dans un planning stabilisé et qu'il mobilise rapidement des ressources qui s'approprient la démarche et l'enrichissent, et qui contribuent à établir, préparer, suivre, organiser, alimenter en contenu et coordonner ces actions. Ces ressources peuvent être mobilisées au sein des services de la mairie et de la société civile réginaburgienne, et auprès de tiers experts.

Cette dynamique permettra également au garant-conseil de rencontrer des représentants de la société civile afin de mieux comprendre leurs attentes, comme il en a manifesté le souhait depuis plusieurs mois.

Jean-Marc Dziedzicki, garant-conseil de la CNDP